

République française - Département du Tarn  
**Délibérations du conseil municipal  
de la Commune de Saint Lieux les Lavaur**

Nombre de membres	Séance du mardi 31 mars 2026
<p><b>Membres en exercice : 15</b> <b>Présents : 13</b> <b>Votants : 15</b> Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p><b>Date de la convocation :</b> 25 mars 2026</p>	<p><b>Le trente et un mars deux mille vingt-six à 20 heures 00</b> le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Maire.</p> <p><b>Présents :</b> Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Pascal FLAHAUT, Monsieur Francis BACCHIN, Madame Sandrine ODON, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Xavier BOULARD, Madame Adeline MOULIS, Monsieur Laurent TONON, Madame Laetitia FAUX</p> <p><b>Représentées :</b> Madame Nathalie CAUWET représentée par Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Madame Laetitia LARTIGUE représentée par Madame Sandrine ODON</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS</p>
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le <b>07 AVR. 2026</b> et publication le <b>07 AVR. 2026</b>	

**Délibération n° DE\_18\_2026**

**Objet :**

**Désignation de deux délégués titulaires au syndicat départemental d'énergie du Tarn (SDET)**

M. le Maire informe l'assemblée que, par courriel reçu en Mairie le 11 mars 2026, le Syndicat départemental d'énergie du Tarn (SDET), devenu Territoire d'énergie (TE81), demande aux conseils municipaux de désigner les délégués qui seront amenés à siéger au sein de son assemblée délibérante. Deux délégués doivent être désignés parmi les membres du conseil municipal.

M. le Maire fait un appel à candidature.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal doit procéder à la désignation de **deux délégués titulaires** pour représenter la commune de Saint-Lieux-lès-Lavaur au sein du Syndicat départemental d'énergie du Tarn (SDET).

Les candidats sont :

- Mme Sylvie RAYSSEGUIER
- M. Franck BRETEAU

Le conseil ainsi informé

- Vu le Code des impôts et notamment l'article 1650,
- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,
- Vu, les statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET), en vigueur depuis le 3 octobre 2016,
- Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026  
Date de reception de l'AR: 07/04/2026  
081-218102614-DE\_18\_2026-DE  
A G E D I

- Considérant que l'article 7.2.1.1 des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) prévoient que «les communes membres de population inférieure ou égale à 10 000 habitants élisent chacune deux délégués municipaux et les communes membres de population supérieure à 10 000 habitants élisent chacune quatre délégués municipaux».

Et après en avoir délibéré par 15 voix pour

- Désigne délégués du conseil municipal au SDET :
  - Mme Sylvie RAYSEGUIER
  - M. Franck BRETEAU
- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

Pour extrait conforme,  
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

**Le Maire**  
**Gilles CORMIGNON**



**La secrétaire de séance**  
**Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS**

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be the signature of Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS.

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026

Date de réception de l'AR: 07/04/2026

081-218102614-DE\_18\_2026-DE

AGEDI